rogation, en face de la rue Négrier. M. Dautremer courut prévenir le poste d'octroi et M. Lepage qui se trouvait à la barrière, disparut pour l'aider à sortir du canal. Mais, après quatre ou cinq minutes d'efforts, ce dernier, dont la tête seule apparaissait, était épuisé et, pour avoir répété à plusieurs reprises : « Je vous en prie, sauvez-moi ! » M. Lepage lui répondit : « Je vous en prie, sauvez-moi, ma maîtresse est là, et elle qui a vertige ! »

Ces messieurs sont, par vu de femmes, cependant, d'après ces paroles, un supposant qu'il était, en avoir mis dans ce cas où ils seraient jetés dans le canal au pas avant eux, mais

A 5 heures et M. le commissaire rentrait, les sondages effectués dans le canal par Pasquier et Dewaele n'avaient rien donné.

Les recherches ont été reprises, hier matin, par le garde de l'Esplanade, M. Deleby, étant restés infructueux. Seule, une casquette, flottant sur l'eau, a pu être retirée.

D'après M. Dautremer et Lepage, le noyé aurait de 20 à 25 ans et portait une petite moustache noire.

Sur les entrefaites, M. C., négociant rue M... vint déclarer que vers 7 heures du soir, il a trouvé étendu à la porte de son magasin des pièces de son pardessus, et que la veste était partie intégrale.

« Rendez moi mon pardessus, je meurs pour la France — V. M. »

M. C... pense que cette rancune a été écrite par son ouvrier Lepage, âgé de 17 à 18 ans, domiciliant chez ses parents rue S... Il ignore quels sont les motifs qui ont poussé ce jeune homme au suicide, il était travaillé toute la journée comme d'habitude.

Le commissaire lui ayant montré la casquette du suicidé, il l'a reconnu comme étant celle de son ouvrier.

A la même heure se présentait Mme B... veuve D..., journalière, rue M..., qui a déclaré que sa fille H... était disparue depuis 6 heures du soir et, étant allée accompagnée de son amant, le jeune V... M...

Mme B... ... a pas reçu la casquette de cette enfant ; elle ne croit et ne veut pas croire à un suicide avec ce jeune homme, attendu qu'elle a travaillé et a chanté toute la journée. La jeune fille travaillait depuis quatre ans comme repasseuse chez Mme X... et M...

Un chevalier d'industrie

Importante arrestation

Il y a une dizaine de jours, débarquait à l'Hôtel-de-Ville un homme très bien mis, qui descend à l'Hôtel Villeroy, rue des Prêtres, où il se fit inscrire sous le nom de M... H..., 23 ans, rentier, et américain.

Ce jeune homme se lança aussitôt dans la vie galante et fit de grandes dépenses. C'est ainsi que, dans la nuit de samedi à dimanche il se rendait au restaurant de nuit « Au chat noir » avec une fille de mœurs légères.

Le lendemain soir, il se présenta de nouveau dans le même établissement, où il dit au patron qu'il ne connaissait personne à Lille, que cela l'ennuyait beaucoup parce qu'il ne pouvait escompter un chèque de 16 livres sur une de ses banques de Londres et Liverpool. Il lui demanda de vouloir bien lui faire une avance de 20 francs sur ce chèque, qui représentait une valeur de 400 francs et qu'il aurait 24 heures après, c'est-à-dire le lendemain lundi au Crédit lyonnais.

Il fit tant et si bien que le patron du « Chat noir » accepta de chercher un créancier d'une somme de 30 francs qu'il lui avança.

Cependant, M. Lepée n'avait qu'une médiocre confiance dans cette valeur et lundi il alla pour l'encaisser à ladite banque, où il fit part de ses doutes. On lui répondit que la banque était très bonne, mais que le chèque était volé, et qu'il ferait bien mieux de ne pas le payer, de l'encaissement.

Depuis ce jour, M. Lepée n'entendit plus parler de son individu qui devait venir toucher la différence.

Hier après-midi, le patron du « Chat Noir » était allé faire une course et se disposait à se rendre à l'Hôtel-Villeroy, quand il fut accosté par un garçon de recette du Crédit Lyonnais qui lui dit que son chèque était rentré et que c'était un faux. M. Lepée revint donc à cette banque, où il vit entrer son individu, avec un autre monsieur, qui venait tenter l'escompte d'un nouveau chèque.

Le caissier s'empressa d'avertir le directeur qu'il chercher la police de sûreté, tandis qu'il faisait introduire M. H... dans son cabinet. Il lui demanda une provision de 50 francs pour encaisser le chèque présenté ; celui-ci n'ayant pu la donner (il était sans argent), le chèque lui fut rendu ; mais à la porte il fut appréhendé au collet par les agents, qui l'emmenèrent au poste.

Il était alors quatre heures et demie environ.

En outre des renseignements ci-dessus que nous avons recueillis, dans notre enquête personnelle, nous apprenons, à la dernière heure, qu'il avait réussi à escompter chez M. Jolly, banquier, rue Faidherbe à la Liberté, un chèque de 36 l. également.

Il paraît que le quidam possédait un carnet complet de chèques sur la banque anglaise et qu'il en distribuait les bénéfices au fur et à mesure de ses besoins ; il en aurait ainsi escompté une dizaine, qui ont été escomptés en ne suit pas.

Une perquisition a été opérée dans la chambre qu'il occupait à l'Hôtel Villeroy.

Un père ignoble. — La police a arrêté hier un individu, Gustave Auguste, 57 ans, terrassier, rue de la Digue, 6, pour attentat à la pudeur sur sa fille, Victoire, âgée de 14 ans. Cette dernière, depuis sa première communion était en butte aux propositions obscènes de son père qui poussait l'audace jusqu'à les renouveler en présence de sa femme et de ses enfants à qui il inspirait une terreur bien légitime.

Ces faits sont d'ailleurs reconnus par lui.

De plus, Cappelle accable sa femme de mauvaises traitements et, depuis plusieurs jours, celle-ci quittait le domicile conjugal ; ce matin furieux se mit à la recherche en brandissant un énorme couperet en disant : « Si elle n'est pas à la maison, elle ne pourra pas dans son lit ce soir, car je lui ferai sauter la tête. » Au moment de son arrestation il tenait encore en main l'arme avec laquelle il voulait frapper sa femme.

Il paraît qu'il y a trois ans une de ses filles est morte après avoir succombé d'un enfant, et qu'on a trouvé le moyen de l'ensevelir au moment de voir son père à qui elle attribuait la cause de sa mort et qui elle tenait comme étant le père de son enfant.

Un escroc. — Le 29 novembre dernier, un marchand colporteur, Jacques Forges 30 ans, demeurant à Bert, fut abordé dans M. Vindevogel, rue Verte, rue du Tourcoing, et se disant envoyé par un voyageur de la Maison Dreyfus, il fit dans cette maison une dépense d'une trentaine de francs qu'il promit de payer avec de l'argent qu'il attendait de Roubaix.

En effet, un matin, une femme vint lui apporter une lettre de laquelle il retira une traite de 97 f. 50, qu'il escompta, en versant le montant à Vindevogel et sur laquelle il réussit à se faire faire un reçu de quarante francs, sur ce qu'il devait.

Plus d'il disparut, et ce n'est qu'au bout de trois jours, qu'il fut arrêté ainsi qu'il résulte d'un mandat d'arrêt du parquet de Roubaix.

Forges a été conduit à la disposition de M. le procureur de la République.

---

chaussée de la maison de M. Lincelé, épicier, rue de la Cité, 32, à Fives.

Le poste de police de Fives s'est rendu immédiatement sur les lieux et a éteint le feu dont les dégâts sont insignifiants.

— Le matin, vers 7 h. 1/2, un feu de cheminée, promptement éteint, s'est déclaré chez M. Houze, marchand de fromages, rue de Tourcoing, 70.

Les vols. — Le sieur Lancelle, âgé de 18 ans, mécanicien, rue du Bourdon, 18, nous voit de nuit dans la rue de Mme veuve Renard, même adresse.

LE NORD

Pécrase. — Dimanche 20 décembre, à 5 heures du soir, chez M. Dehoutteville, rue du Chevalier, sous-préfet pour le [illegible] comité central de surveillance de la société l'Epargne du Nord.

Objet : de l'utilité des caisses de retraites civiles pour la vieillesse.

DUNKERQUE

Un drame d'amour

Jeudi, on a retiré du canal de Furnes deux cadavres, celui d'un [illegible] et celui d'une jeune fille. Une enquête a été ouverte et il a été établi que l'on se trouvait en présence d'un drame d'amour.

Le cadavre du jeune homme, maître d'une fabrique de notre ville. La jeune fille, [illegible] maîtresse était enceinte.

Le commerçant a quitté Dunkerque, il y a huit jours, sans rien dire, laissant sa femme et ses quatre enfants.

Les parents du contre-maître sont partis cette après-midi à 2 heures à Furnes pour reconnaître les corps.

PAS-DE-CALAIS

UNE FUGUE D'AMOUREUX A CALAIS

Jeudi après-midi le bruit s'est répandu en ville de la disparition de M. X., avocat ; qui a disparu depuis quelque temps maître de Calais.

Cette disparition qui avait d'abord été tenue secrète apprenait à samedi dernier elle a coïncidé avec celle d'une dame qui s'exerçait à Calais-Sud la profession de maîtresse couturière.

M. X... est marié et père de quatre enfants.

Il est caractère doux et bienveillant, M. X... était très estimé de tous et la nouvelle de son départ dans les circonstances où il se produit et cause dans la ville une pénible impression

Au-Journal officiel publiera demain le décret concernant le déclassement de la place de St-Omer et autorisant cette ville à emprunter 200,000 francs applicables à la convention d'un emprunt contracté le 1887 pour la construction d'une maison d'école et 1,100,000 francs au paiement d'une subvention à l'Etat ouvrée de la construction d'une caserne pour le 21e dragons.

On ne parle pas du Cresson, sans ajouter l'épithète *saint du corps* ; c'est à son caractère qu'il doit une partie de la vieille réputation du Sirop antiscorbutique. M. Grimault et Cie sont parvenus à rendre le Sirop de Rettfort codé (Sirop antiscorbutique composé) beaucoup plus actif en combinant avec les sucs du cresson une nouvelle quantité d'iode ; c'est un médicament populaire pour les enfants lymphatiques et pour les glandes scrofuleuses, qui, en plus, les maladies de la peau, de la tête, du visage et privés d'appétit.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

L'audience de samedi dernier, nous ne parlerons pas des condamnations ordinaires, elles ne présentent aucun intérêt, ce sont pour la plupart des faiblesses de peu d'importance.

Mais les frères Hanno, de Tourcoing, ont tenu la moitié de la séance. Voici le résumé de cette affaire :

TOURCOING

Une scène de sauvagerie. — Le mardi, 27 octobre dernier, vers trois heures et demie du soir, le nommé Charles Hanno sortait de chez lui, rue d'Avelin, 1, Hôtel-Villeroy, quand il fut accosté par un garçon de recette du Crédit Lyonnais qui lui dit que son chèque était rentré et que c'était un faux. M. Lepée revint donc à cette banque, où il vit entrer son individu, avec un autre monsieur, qui venait tenter l'escompte d'un nouveau chèque.

Le caissier s'empressa d'avertir le directeur qu'il chercher la police de sûreté, tandis qu'il faisait introduire M. H... dans son cabinet. Il lui demanda une provision de 50 francs pour encaisser le chèque présenté ; celui-ci n'ayant pu la donner (il était sans argent), le chèque lui fut rendu ; mais à la porte il fut appréhendé au collet par les agents, qui l'emmenèrent au poste.

Il était alors quatre heures et demie environ.

En outre des renseignements ci-dessus que nous avons recueillis, dans notre enquête personnelle, nous apprenons, à la dernière heure, qu'il avait réussi à escompter chez M. Jolly, banquier, rue Faidherbe à la Liberté, un chèque de 36 l. également.

Il paraît que le quidam possédait un carnet complet de chèques sur la banque anglaise et qu'il en distribuait les bénéfices au fur et à mesure de ses besoins ; il en aurait ainsi escompté une dizaine, qui ont été escomptés en ne suit pas.

Une perquisition a été opérée dans la chambre qu'il occupait à l'Hôtel Villeroy.

Un père ignoble. — La police a arrêté hier un individu, Gustave Auguste, 57 ans, terrassier, rue de la Digue, 6, pour attentat à la pudeur sur sa fille, Victoire, âgée de 14 ans. Cette dernière, depuis sa première communion était en butte aux propositions obscènes de son père qui poussait l'audace jusqu'à les renouveler en présence de sa femme et de ses enfants à qui il inspirait une terreur bien légitime.

Ces faits sont d'ailleurs reconnus par lui.

De plus, Cappelle accable sa femme de mauvaises traitements et, depuis plusieurs jours, celle-ci quittait le domicile conjugal ; ce matin furieux se mit à sa recherche en brandissant un énorme couperet en disant : « Si elle n'est pas à la maison, elle ne pourra pas dans son lit ce soir, car je lui ferai sauter la tête. » Au moment de son arrestation il tenait encore en main l'arme avec laquelle il voulait frapper sa femme.

Il paraît qu'il y a trois ans une de ses filles est morte après avoir succombé d'un enfant, et qu'on a trouvé le moyen de l'ensevelir au moment de voir son père à qui elle attribuait la cause de sa mort et qu'elle tenait comme étant le père de son enfant.

Un escroc. — Le 29 novembre dernier, un marchand colporteur, Jacques Forges 30 ans, demeurant à Bert, fut abordé dans M. Vindevogel, rue Verte, rue du Tourcoing, et se disant envoyé par un voyageur de la Maison Dreyfus, il fit dans cette maison une dépense d'une trentaine de francs qu'il promit de payer avec de l'argent qu'il attendait de Roubaix.

En effet, un matin, une femme vint lui apporter une lettre de laquelle il retira une traite de 97 f. 50, qu'il escompta, en versant le montant à Vindevogel et sur laquelle il réussit à se faire faire un reçu de quarante francs, sur ce ce qu'il devait.

Plus d'il disparut, et ce n'est qu'au bout de trois jours, qu'il fut arrêté ainsi qu'il résulte d'un mandat d'arrêt du parquet de Roubaix.

Forges a été conduit à la disposition de M. le procureur de la République.

Valenciennes. — Sophie Prévost, fille mineure de 15 ans, 15 mois de prison, avec sursis, pour vol, sur le préjudice de Marcel Allard, pour même délit, 6 mois de prison, pour vol, sur le préjudice de Mme Lemaire.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Audience du samedi 15 décembre.

Présidence de M. Lepelletier, conseiller à la Cour d'appel de Douai ; M. Joly, substitut du Procureur général.

1re affaire : L'infanticide de Bouvigny

Cette affaire a été renvoyée, par arrêt de la Cour d'appel, à la session de décembre.

Dans le courant du mois de novembre 1891, des [illegible] Flore Florent, veuve de feu Mme [illegible] Bouvigny-Boyeffles, [illegible] Elie Florent déclare que le 6 novembre, étant occupée à travailler dans un champ, elle vit [illegible] qu'elle avait accouché [illegible] elle avait [illegible] cachée [illegible] pour [illegible] [illegible] Florent, [illegible] [illegible] [illegible]